



## PROCES VERBAL

---

Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale  
mardi 15 mars 2022



## MEMBRES PRESENTS

### **Le Président :**

Éric BERDOATI

### **Les Elus :**

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président  
Mireille GUEZENEK  
Jean-Claude TREMINTIN  
Virginie RECHAIN  
Diane MICHOUDET  
Nicolas PUJOL  
Rafael MAYCHMAZ  
Irène DOUTSAS

### **Les Représentants des associations :**

Brigitte CLERMONT  
Xavier CROSNIER LECONTE  
Vincent NOEL  
Catherine PERRAUDEAU  
Alain RAVAILLER  
Henri ROISIN  
Gisèle THOMAS  
Marc TIHY

### **Le pouvoir suivant a été donné :**

Diane MICHOUDET à Jean-Christophe PIERSON

### **Assistaient également à la réunion :**

Nathalie BERNARD, Directrice Générale des Services  
Cathrine TRABOUYER, Directrice du Service Finances  
Marie SANGOUARD, Directrice Pôle Solidarité, citoyenneté et santé  
Sylvie SOIRAT, Responsable du CCAS



## SOMMAIRE

<b>A. DELIBERATION :</b>	<b>4</b>
1. Désignation d'un secrétaire de séance .....	4
<b>B. ADOPTION DU PROCES VERBAL</b>	<b>4</b>
<b>C. DELIBERATIONS</b>	<b>4</b>
1. Débat d'Orientation Budgétaire .....	4
2. Signature contrats.....	5
3. Aide sociale légale.....	5
4. Aide sociale extra-légale.....	5
<b>D. QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>6</b>



## A. DELIBERATION :

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

**N° 16 : DE NOMMER**, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

## B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

- Le Procès Verbal du Conseil d'Administration du mardi 8 février 2022 est adopté à l'unanimité.

**Mireille GUEZENEK** apporte un complément d'information aux échanges concernant les admissions en Résidence Autonomie rapportés dans le Procès Verbal de la séance du 8 février 2022 : la directrice de la résidence « les Heures-Claires » étant en attente de la réhabilitation de l'établissement, elle modère les nouvelles admissions : en effet, les personnes n'intégreraient pas la résidence dans de bonnes conditions puisque très vite soumises aux travaux.

## C. DELIBERATIONS

### 1. Débat d'Orientations Budgétaires

Compte tenu de l'exposé ci-dessous de Monsieur le Vice-Président qui présente les orientations budgétaires 2022 envoyées aux membres du Conseil d'Administration préalablement à cette séance, en détaillant certains points principaux :

#### 1 – Bilan de l'année 2021 :

- Comme en 2020, du fait de la crise sanitaire, beaucoup d'activités ont été annulées au sein de l'Espace d'animation des Coteaux et le Repas de l'Amitié a également été annulé ; de ce fait, apparaît un écart important entre les prévisions budgétaires 2021 et les réelles dépenses, d'où un excédent de fonctionnement à nouveau important, reporté sur l'exercice 2022.

- Le tableau page 19 présentant l'évolution des dépenses de secours et d'aide aux seniors fait apparaître un net écart entre la prévision budgétaire allouée aux « frais d'hébergement en Résidence Autonomie » et la dépense réelle : cela est dû au fait que l'évaluation du nombre potentiel de nouveaux bénéficiaires après modification des critères d'attribution s'est révélée beaucoup plus importante que le nombre de bénéficiaires final (départ de la résidence, décès...).

- Le tableau page 22 présentant l'évolution des dépenses de secours et d'aide aux familles et personnes isolées fait apparaître la faible sollicitation d'aides financières par les travailleurs sociaux auprès du Conseil d'Administration.

#### 2 – Orientations 2022 :

- Le budget global du Centre Communal d'Action Sociale est en légère augmentation. Celui alloué aux différentes aides financières octroyées par le CCAS est maintenu car il est important de garder financièrement les moyens d'agir sur le plan social. De même, le budget alloué au secteur « animation » est maintenu, reflétant la volonté de budgéter des projets qui seront réalisables ou non selon l'évolution de la crise sanitaire.

- Compte-tenu du montant de l'excédent de fonctionnement 2021 reporté sur le budget 2022, le montant de la subvention versée par la Ville est diminué de 10 000 € (260 000 € au lieu de 270 000 €).



Le Conseil :

**N° 17 : PREND ACTE** de la présentation, par le Vice-Président, des orientations budgétaires pour l'année 2022, qui a donné lieu à un débat, dans les deux mois précédant le vote du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité

## 2. Signature contrats

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

**N° 18 : AUTORISE** Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer un contrat avec ADM Spectacles, 27 Allée du Télégraphe, 93340 LE RAINCY, représentée par Madame Michèle GUYETAND, pour l'animation musicale des goûters dansants proposés aux seniors, au sein de la résidence autonomie « Les Heures Claires », 2 rue Henri Regnault, 92210 SAINT-CLOUD, vendredi 22 avril 2022 et vendredi 18 novembre 2022, animés par Didier COUTURIER, musicien de la Société ADM Spectacles. Le coût de chacune des prestations s'élèvera à 530,00 € TTC (cinq-cent-trente euros TTC).

La délibération est adoptée à l'unanimité

## 3. Aide sociale légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

**N° 19, N° 21 et N° 22** : prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

**N° 20** : prise en charge par le Conseil Départemental du renouvellement de frais de placement en établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**N° 23** : prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en Institut Médico Educatif.

La délibération est adoptée à l'unanimité

## 4. Aide sociale extra-légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer les secours suivants :

**N° 24** : secours financier de 500,00 € pour régler des frais d'abonnement à la SNCF.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**N° 25** : secours financier de 398,10 € pour régler des frais de charges locatives.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**Catherine PERRAUDEAU** rencontre plusieurs usagers qui reçoivent une régularisation de charges importante, parfois datant d'années antérieures, comme dans le cas de cette famille (régularisation de charges de 2019). Les sommes réclamées mettent bien souvent en danger l'équilibre de leur budget.



**Jean-Christophe PIERSON** explique que les usagers peuvent demander auprès du bailleur un étalement de la somme dûe.

**N° 26** : secours financier de 2 100,00 € pour régler des frais d'hébergement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**Les représentants des associations** (Maison de l'Amitié, Croix-Rouge, Société Saint-Vincent de Paul) connaissent bien cette famille qu'il convient de soutenir.

## D. QUESTIONS DIVERSES

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- **Virginie RECHAIN** fait remarquer la nette augmentation du montant inscrit en prévision budgétaire 2022 pour les colis de fin d'année (tableau page 19) :
  - **Jean-Christophe PIERSON** explique que l'année dernière, le bénéfice de ces colis a de nouveau été étendu suite à l'annulation du Repas de l'Amitié. Beaucoup de nouveaux seniors pouvant avoir droit à ces colis se sont par ailleurs fait connaître. Il convient de se tenir prêt budgétairement, à un octroi plus large des colis de fin d'année.
- **Mireille GUEZENEC** revient sur le budget dédié au secteur « animation » : des sommes sont prévues pour un séjour – vacances (Tamié ?), pour le spectacle de fin d'année, qu'en sera-t-il ?
  - **Sylvie SOIRAT** a fait un point avec Marie SANGOUARD et Valérie PARENT sur l'opportunité d'un séjour- vacances à Tamié : le contexte sanitaire très incertain, le public concerné très « sensible », l'isolement du centre de vacances de Tamié, leur laisse penser que ce séjour ne serait pas judicieux. Mieux vaut attendre l'année prochaine...
  - **Les membres du Conseil d'Administration** valident cette décision.
  - Concernant le spectacle de fin d'année, compte-tenu de la fermeture des 3 Pierrots pour travaux, plusieurs pistes sont à l'étude : un spectacle à la Seine Musicale, une représentation du Cirque « GRUSS », un partenariat avec une ville voisine... Une réunion avec la directrice de la Culture et le nouveau directeur des 3 Pierrots sera programmée.
- **Nicolas PUJOL** s'étonne que le budget 2022 soit supérieur à celui 2021.
  - **Jean-Christophe PIERSON** insiste sur la nécessité de « ne pas baisser la garde » sur le plan social et animation.
  - **Irène DOUTSAS** demande à quoi cela sert-il de maintenir des budgets, notamment sur le plan social, si les demandes d'aides formulées par les travailleurs sociaux continuent à diminuer ?
  - **Jean-Christophe PIERSON** estime que le Centre Communal d'Action Sociale doit être prêt à pouvoir répondre. Il faut garder espoir que les sollicitations par les travailleurs sociaux ré-augmentent.
  - **Jean-Claude TREMINTIN** appuie les propos de Jean-Christophe PIERSON : il est important que la Ville donne « comme signal » qu'elle veut maintenir sa collaboration avec le Service Social Territorial 8 et qu'elle peut répondre à des demandes. Il tient d'ailleurs à saluer les efforts faits par le CCAS pour maintenir un lien avec le SST8 en informant systématiquement les nouvelles assistantes sociales prenant leurs fonctions (Turn-Over malheureusement important) des dispositifs d'aides en place.



- **Un débat** s'engage sur les critères d'attribution par le CCAS des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) : une association peut-elle solliciter des CAP directement auprès du CCAS ?
  - **Sylvie SOIRAT** répond que l'octroi de CAP relève d'une évaluation sociale faite par un professionnel. Il convient donc d'adresser au SST8 tout usager en difficulté qui pourrait potentiellement en bénéficier.
  - **Les représentants des associations présents** soulèvent la difficulté devant laquelle ils se trouvent de mobiliser une assistante sociale du SST8. En raison de l'arrivée incessante de nouvelles professionnelles, les dispositifs d'aide locaux sont mal connus malgré les efforts d'information constants du CCAS et malgré l'engagement pris par les encadrants du SST8 de faire connaître ces dispositifs lors de la réunion qui a eu lieu avec le secteur associatif vendredi 22 octobre 2021.
- **Vincent NOEL** regrette que le compte-rendu de cette réunion, « promis » par les encadrants du SST8, n'ait jamais été envoyé, malgré ses nombreuses réclamations.
- **Rafael MAYCHMAZ** demande quand sera connu le résultat de l'Audit qui a été mené auprès de toutes les Villes par le Conseil Départemental au sujet de l'Action Sociale Départementale ?
  - Malheureusement, aucun délai fixé...
- **Les représentants des associations présents** demandent si le Conseil d'Administration est souverain dans l'octroi des secours qui sont sollicités auprès de lui ?
  - **Jean-Christophe PIERSON** répond par l'affirmative.
- **Alain RAVAILLER** demande ce que signifie le sigle « ABS » ?
  - Analyse des Besoins Sociaux.Il demande également quel est, approximativement, le montant du plafond d'Admission à l'Aide Sociale Départementale ?
  - Environ 900 € pour une personne seule.
- **Rafael MAYCHMAZ** demande à quoi sont dédiées les sommes allouées en Investissement ?
  - **Jean-Christophe PIERSON** indique qu'elles concernent l'Espace d'animation des Coteaux (matériel informatique par exemple). Il invite d'ailleurs à s'y rendre les membres du Conseil d'Administration qui ne connaissent pas cette structure.

La date du prochain Conseil d'Administration est fixée comme suit :

- **Jeudi 7 avril 2022**, salle des Mariages à 18 heures : approbation du Compte Administratif 2021, vote du Budget 2022 + séance traditionnelle.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 00.